

Les mines antipersonnel : Que réserve l'avenir à l'Afrique australe?

Séminaire régional destiné aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe

**Parrainé par
le Comité International de la Croix-Rouge
en coopération avec l'Organisation pour l'Unité Africaine
et la République du Zimbabwe
Harare, du 21 au 21 avril 1997**

Déclaration finale des participants

(Représentant l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe) Les participants exhortent les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (la CDAA) à prendre les mesures suivantes, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, afin d'enrayer le fléau des mines antipersonnel :

1. Lancer une initiative, dans le contexte de la Communauté développement de l'Afrique australe, visant à établir une zone régionale exempte de mines antipersonnel;
2. Dans ce contexte, établir un Sous-comité des mines relevant de l'Organe de la CDAA sur la politique, la défense et la sécurité, appuyé par un groupe de travail d'experts chargé de promouvoir et de coordonner, de toute urgence, ce qui suit :
 - a. planification du déminage humanitaire;
 - b. formation conjointe du personnel démineur;
 - c. coopération technique en vue de faciliter des activités de déminage plus rapides et moins coûteuses dans la région;
 - d. adoption d'un code d'éthique de la CDAA et de normes régissant le déminage humanitaire (contrôle de la qualité);
 - e. programmes de sensibilisation aux mines;
 - f. soutien aux programmes nationaux d'aide aux victimes;
 - g. création d'une banque de données de la CDAA sur les questions touchant les mines antipersonnel;
 - h. financement du déminage humanitaire, de l'aide aux victimes, des programmes de réadaptation et de la sensibilisation aux mines.
3. Mettre fin immédiatement à tout nouveau déploiement de mines antipersonnel et instaurer des interdictions nationales comme celles, déjà adoptées pour la région, concernant la production, l'entreposage, le transfert et l'utilisation de ces mines;
4. Pour les États qui ne sont pas encore des parties, adhérer à la Convention des Nations unies sur

certaines armes classiques, dont le deuxième protocole de cette convention (et ses modifications au 3 mai 1996); pour les États parties à cette convention, adhérer à son deuxième protocole modifié le plus rapidement possible pour qu'il entre en vigueur au plus tôt;

5. Participer activement à la Conférence de l'Organisation pour l'unité africaine intitulée « Vers une Afrique sans mines : l'OUA et le legs des mines terrestres antipersonnel », qui aura lieu à Johannesburg du 19 au 21 mai 1997, et prendre en considération l'issue de cette convention;

6. Promouvoir l'adoption de la résolution la plus musclée possible sur les mines antipersonnel au Sommet de l'OUA qui se tiendra à Harare, du 2 au 4 juin 1997;

7. Déclarer, sans attendre, qu'ils participeront activement à la Conférence de Bruxelles (du 24 au 26 juin 1997) du Groupe d'États d'Ottawa appuyant une interdiction complète et adhérer officiellement à la conclusion d'un nouveau traité interdisant complètement la production, l'entreposage, le transfert et l'utilisation de mines antipersonnel qui doit être signé à la fin de 1997.

Les participants enjoignent à la communauté internationale, y compris les gouvernements, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales, d'aider l'Afrique australe à se débarrasser définitivement du fléau des mines antipersonnel, particulièrement en offrant une assistance technique, financière ou autre en matière de déminage, d'aide aux victimes et de sensibilisation aux mines.

Les participants souhaitent remercier le Comité international de la Croix-Rouge pour l'organisation du séminaire et pour les efforts qu'il déploie sans relâche au nom des victimes de guerre dans bien des pays de la région, de même que l'Organisation pour l'unité africaine pour son leadership vigoureux sur la question des mines en Afrique et la République du Zimbabwe pour son généreux accueil à Harare.

Harare, le 23 avril 1997